

Conditions d'abandon et de remboursement

Les présentes règles s'appliquent à titre administratif et non pédagogique en accord avec le règlement relatif au remboursement des droits d'inscription adopté par le conseil d'administration le 16 mars 2016.

Lorsqu'il souhaite abandonner un cours, l'étudiant doit remplir et signer le formulaire à cet effet disponible sur le site web en [cliquant ici](#), et ce, 7 jours avant le début des cours. Ce formulaire doit être rempli et retourné avant la date limite d'abandon, correspondant à 20 % de la durée totale du cours. Par exemple, pour un cours dont la durée est de 30 heures, 20 % équivaut à 6 heures de cours consécutives. L'annulation doit donc se faire avant la sixième heure.

- **Le paiement des cours est exigible à l'inscription.**
- La demande de remboursement doit être acheminée avant la date de début de la session de formation.
- Le remboursement est accepté seulement si la formation a été reportée à une date ultérieure.
- Aucun remboursement ne sera accepté suite à la confirmation de la formation.
- Les frais d'administration (10%) ne sont pas remboursables, sauf s'il y a annulation de l'activité par les services de formation de la société.

- **L'étudiant est remboursé de ses frais d'inscription dans les cas suivants :**
 - S'il quitte la formation et qu'il avise par écrit sept (7) jours avant le début des cours.
 - Dans le cas de retrait par la société de l'offre de service les justifiant.

- **Abandon après le début d'une session pour des cours :**
 - **AUCUN remboursement** n'est accordé après le début d'une session.

**FORMULAIRE D'ANNULATION
DE PROGRAMME**

NOM:

PRÉNOM :

ADRESSE :

VILLE :

CODE POSTAL :

TÉLÉPHONE :

PAYS :

Titre du programme :

Raison de l'annulation :

Signature de l'étudiant :

Date :

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Formulaire reçu le :

Montant :

Autorisé par :